

Acte pour diviser le township de Wotton, dans le comté de Wolfe, en deux municipalités séparées.

CONSIDÉRANT qu'il est expédient de séparer le township de Wotton, dans le comté de Wolfe, en deux municipalités séparées, en autant que cette division du dit township contribuera grandement au bien-être et à la commodité des habitants;—A ces causes, sa majesté, 5 etc., décrète ce qui suit :

I. Le, depuis et après le premier jour de janvier 1860, les 9e, 10e, 11e, 12e, 13e et 14e rangs du dit township de Wotton formeront un township ou une municipalité séparé, sous le nom de la paroisse ou du township de St. Camille, et le reste du dit township restera comme 10 il est à présent et formera la municipalité et le township de Wotton.

II. Toutes et chacune des dettes de la présente municipalité de Wotton seront divisées entre les municipalités respectives de Wotton et de St. Camille, par un règlement qui sera passé à cet effet par le conseil de comté, et aussitôt que les dites dettes auront été divisées comme 15 susdit, chacune des dites municipalités sera tenue de payer la part des dites dettes qui lui aura été assignée comme susdit, comme si cette part des dites dettes avait été contractée par ces municipalités.

III. Cet acte sera censé être un acte public.

Acte public.